

Bayer : le rachat de Monsanto

Le groupe pharmaceutique vaut moins que la somme

BERLIN - correspondance

Quand s'arrêtera la descente aux enfers de Bayer? Le groupe pharmaceutique et agrochimique allemand, qui a racheté Monsanto à l'été 2018, a une nouvelle fois dégringolé en Bourse, jeudi 28 mars. La chute fait suite à un jugement en sa défaveur à San Francisco, mercredi soir : un jury a associé le cancer d'un plaignant au défaut d'information de Monsanto sur les risques liés à l'utilisation de son produit phare, le Roundup, à base de glyphosate. Bayer a été condamné à payer 80,3 millions de dollars (71,5 millions d'euros) de dommages et intérêts à la victime, Edwin Hardeman, âgé de 70 ans.

Au cours de la journée de jeudi, la valeur en Bourse de Bayer s'est effondrée jusqu'à 55 euros, avant de remonter en fin de séance. C'est son plus bas niveau depuis 2012, et près de la moitié de ce qu'elle représentait avant la fusion avec le semencier américain. Bayer, qui pesait 136 milliards d'euros en 2015, ne vaut plus désormais que 52 milliards. C'est plus de 10 milliards de moins que ce que le groupe a déboursé pour racheter Monsanto. La transaction la plus onéreuse jamais opérée par un groupe allemand - 63 milliards d'euros - s'est transformée en cauchemar pour les actionnaires.

Bayer s'est dit « déçu » de la décision du jury, jeudi matin, et déclaré son intention de faire appel. « Ce jugement ne change rien au poids de quatre décennies de travail scientifique et aux conclusions des autorités de régulation dans le monde entier, qui soutiennent que notre herbicide à base de glyphosate est sûr et non cancérigène, » a fait savoir le groupe. Bayer estime que le jugement n'aura pas de

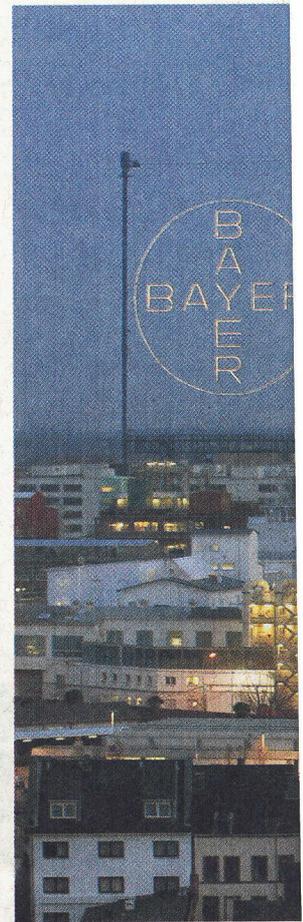
conséquences sur les autres procès en cours.

Pourtant, rien n'est moins sûr. Onze mille deux cents plaintes liées au glyphosate ont été déposées aux Etats-Unis contre l'entreprise. L'effondrement du cours reflète bien l'inquiétude des investisseurs : voir le groupe grevé par l'accumulation des déconvenues judiciaires et des dommages et intérêts. Le procès de mercredi est la deuxième défaite sévère de Bayer en mois d'un an dans des affaires liées à l'herbicide.

« Destructeur de valeur »

En août 2018, un jury californien avait condamné le groupe allemand à verser 289 millions de dollars de dommages et intérêts à Dewayne Johnson, un jardinier atteint d'un lymphome non hodgkinien qu'il attribue au Roundup. La peine avait été ramenée à 78 millions de dollars en appel par une magistrate professionnelle, mais le jugement avait été maintenu sur le fond. Mercredi, à San Francisco, le jury populaire se prononçait dans une affaire similaire. Dans un jugement en deux phases, il a estimé qu'il existe un lien entre utilisation du désherbant à base de glyphosate et cancer, mais aussi que Monsanto n'avait pas suffisamment informé le plaignant des dangers qu'il encourait en l'employant.

Bayer conteste formellement toute dangerosité du glyphosate, herbicide le plus utilisé dans le monde et depuis vingt ans dans le domaine public. « Les jurés ont discuté plus de quatre jours dans cette affaire, avant d'arriver, dans la première partie du procès, à un jugement sur la causalité. Cela montre qu'ils étaient vraisemblablement d'avis différents sur les preuves scientifiques », a expliqué le groupe dans son communiqué. Mais la tension est à son comble



Une usine Bayer à Leverkusen

contre Bayer, devenu l'incarnation de l'herbicide controversé depuis son rachat de Monsanto.

Face aux critiques sur sa stratégie, Werner Baumann, PDG du groupe, s'est mis en première ligne. Depuis plusieurs mois, c'est lui qui intervient dans la presse pour défendre la fusion avec le semencier américain, dont il est l'initiateur. « Le rachat de Monsanto était et est toujours une bonne idée, » soutient-il dans le journal FAZ du dimanche 24 mars. Interrogé sur la question de savoir